

fiquer dans des Places & Lieux libres, est une chose purement arbitraire.

La suite le mois prochain.

II. *Prix propofez par l'Academie Royale des Sciences établie à Paris pour l'année 1726.*

FEu Mr. Rouïllié de Meffay, ancien Confeiller au Parlement de *Paris*, ayant conçu le noble deffein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le public en doit retirer, a legué à l'Academie des Sciences un fond pour deux prix, qui feront distribuez à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réuffi fur deux différentes fortes de fujets, qu'il a indiquez dans fon Testament, & dont il a donné des exemples.

Les fujets du premier prix regardent le Systeme general du monde, & l'Astronomie physique.

Ce prix devoit être de 2000. livres aux termes du Testament, & fe distribuer tous les ans; mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus confiderable, & il fera de 2500. livres.

Les fujets du fécond prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne fe donnera que tous les deux ans, & fera de 2000. livres.

L'Academie fe conformant aux vûës & aux intentions du Testateur, propofe pour fujet du premier prix qui tombe dans l'année 1726. *les Loix du choc des corps à ressort parfait ou imparfait, déduites d'une explication probable de la caufe phifique du ressort.*

Les Sçavans de toutes les Nations font invitez à travailler fur ces fujets, & même les Affociez étrangers